

Ecole libre Saint-Pierre



Rue Albert Gillet, 1
6750 Mussy-la-Ville
☎ 063/67.51.65

Rue du Centre, 62
6750 Signeux
☎ 063/67.51.65



Direction : Pascal JOANNES

Pascaljoannes@ecolelibremusson.be

0470 87 90 37

Table des matières

- ❖ L'organisation de l'école
- ❖ Animation pastorale
- ❖ Adresses utiles
- ❖ Projet d'établissement
 1. Apprentissages
 2. Évaluation
 3. Travaux à domicile
 4. Éducation à la citoyenneté
 5. Ouverture au monde
 6. Activités culturelles
 7. Activités sportives
 8. Formations du corps enseignant
 9. Projet « Collations saines »
 10. Le pouvoir organisateur
 11. Les activités de l'école
 12. Le numérique
- ❖ Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint-Pierre
- ❖ Estimation des frais pour l'année scolaire 2020-2021

❖ L'organisation de l'école

Horaire des cours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h25.
Mercredi de 8h30 à 12h05.

Temps de midi

Service cantine de 12h15 à 13h15 pour tous les enfants de maternelle et de primaire.

Plusieurs choix s'offrent à vous :

- Repas chaud : 3,90 € pour les maternelles
4,30 € pour les primaires
- Tartines : 0,50 € - Avec potage : 1,30 euros. Nous demandons dans le prix 0,50 euros pour la surveillance des enfants.

Garderie

Horaire : 7h15 – 8h15 / 15h30 – 19h00

Renseignements et inscriptions auprès de madame Durtka (voir Adresses utiles)



❖ Animation pastorale

Mussy-la-Ville :

- Participation à la célébration « Bénédiction des cartables » au mois de septembre.

Signeux :

- Organisation de la célébration de rentrée par tous les enfants de l'école.
- Animation de la crèche du quartier à Noël par les enfants de l'école.

❖ Adresses utiles

École

Mussy-la-Ville : 063/67.51.65

Signeux : 063/67.51.65

Direction : 0470 879037

pascaljoannes@ecolelibremusson.be



PMS

063/57.89.92

Membres du PO

Président : Mr FIVET Sébastien : sebastien.fivet@skynet.be

Secrétaire : Mme EPPE Valérie : valeppe@hotmail.be

Trésorière : Mme KODISCHE Christelle : chrislune@hotmail.be



Accueil extra-scolaire

Organisé par la commune de Musson.

Personne de référence : Anissa GUARNERI

Anissa.guarneri@musson.be

063/380849



❖ Projet d'établissement

1. Apprentissages :

Le programme adapté aux Socles de Compétences du Réseau Libre Catholique est le référentiel pour construire les activités et les leçons.

La démarche favorise la construction des savoirs **avec les enfants et par les enfants** où nous accordons une **grande importance au droit à l'erreur**. Des activités de structuration permettent aux enfants de fixer la matière à retenir et les compétences à utiliser.

Actions pédagogiques

Continuer à :

- Pratiquer la différenciation.
- Poursuivre le travail en cycles verticaux.
- Construire ses apprentissages.
- Continuité dans les référentiels à l'intérieur du cycle et lors du passage au cycle supérieur.
- Collaboration entre les titulaires en vue de la continuité des apprentissages.

Pour favoriser la continuité également, soixante périodes de travail en concertation par an sont assurées par l'équipe éducative. Ces périodes de concertation sont imposées par un décret ministériel.

Des cours d'éveil aux langues sont dispensés aux élèves dès la 1^{ème} primaire, à raison d'une période par semaine de la P1 à P4.

A partir de P5, deux heures d'anglais sont prévues dans l'horaire.

Différentes revues pédagogiques sont proposées et peuvent être utilisées en classe (Averbode, l'École des Loisirs, JDE, ...).

2. Évaluation :

- **L'évaluation formative** s'appuie sur la situation d'apprentissage vécue individuellement, en groupe et en entretien oral avec l'enfant. Cette évaluation vise à rendre explicite avec l'enfant la manière dont il développe les apprentissages et les compétences. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration. Cette fonction de régulation fait partie intégrante de la formation :

elle reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur. Les observations ainsi rassemblées ont une portée indicative et formative, **elles n'interviennent pas dans le contrôle final.**

- L'appréciation des évaluations est différente selon les cycles et les compétences à acquérir. Elle est précisée dans chacun des bulletins élaborés à 3 moments de l'année.

- L'évaluation certificative sur des travaux personnels et des épreuves écrites de fin de cycle : 5/8 et 8/12.

La remise des bulletins se fera sur 3 périodes réparties équitablement durant l'année scolaire. Des réunions de parents sont prévues pour faire le point sur le travail de l'enfant.

- Les élèves de 2^{ème} et 4^{ème} primaire participent en juin à l'évaluation externe du réseau libre. Celle-ci est un élément parmi d'autres pour argumenter la décision du passage du cycle.

- Les enfants de la 6^{ème} année passent l'épreuve externe de fin de 6^{ème} organisée par la communauté française leur permettant d'obtenir le Certificat d'Études de Base (CEB). En fin de curriculum de 2,5 à 12 ans, la commission d'attribution du CEB exerce une fonction délibérative et se prononce sur le passage à l'enseignement secondaire. La commission se prononce à partir du dossier de l'élève et de ses résultats en fin de cursus (épreuve externe et interne). Cette commission statue après le 20 juin et avant la fin de l'année scolaire, sur l'attribution du Certificat d'Études de Base (CEB) en fonction du dossier de l'élève comprenant la copie des bulletins des deux dernières années (5^{ème} et 6^{ème} primaire) ainsi qu'un rapport circonstancié du titulaire avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du CEB, et en conformité avec les socles des compétences (décret du 26/04/1999).

Le Centre PMS libre de Virton est le partenaire privilégié pour aider l'équipe éducative et les parents à guider, orienter les enfants en difficulté. Une permanence est organisée selon un calendrier défini à l'avance entre le PMS et la direction de l'école. La démarche de prise de contact est à l'initiative des parents (063/57.89.92).

Pour un travail scolaire de qualité, les enfants devront développer des capacités relationnelles : le savoir-être et le savoir-devenir ainsi que des capacités instrumentales : être curieux, chercher l'information, interpréter et se souvenir, communiquer des informations, agir et créer.

3. Travaux à domicile :

Dans le cadre de la directive ministérielle, ceux-ci sont proposés **uniquement en primaire.** Leur but est essentiellement de :

- favoriser le lien école-famille ;
- développer l'autonomie de l'enfant ;
- assurer la fixation des apprentissages.



Ces travaux ou leçons, **obligatoires**, seront remis à temps. L'enfant doit pouvoir être fier de montrer ce qu'il a su faire (seul(e) de préférence) ou expliquer ce qui lui pose encore problème sans culpabilité s'il a « vraiment » essayé.

Une importance toute particulière sera accordée à la gestion des travaux. Les travaux à domicile sont notés au journal de classe. Les enfants sont responsables de la bonne tenue de celui-ci. Chaque parent est invité à prendre connaissance de son contenu **quotidiennement**. Pour les enfants de maternelle, les parents sont invités à parapher dans le cahier de communication donné en début d'année scolaire.

4. Éducation à la citoyenneté :

Suite à :

- un souci d'intégration de chacun ;
- un désir de former des citoyens responsables vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres ;
- l'intention de mieux respecter les biens d'autrui ;
- l'intention de former des enfants « acteurs » de leurs apprentissages ;
- une volonté de la réussite par tous ;

Nous avons décidé de poursuivre les actions suivantes :

Actions éducatives

Continuer à :

- Composer une charte de vie :
 - Pour la classe.
 - Pour l'école.
 - Pour les temps en dehors des heures de cours.
- Gérer les conflits par des dialogues → mise en place par cycle ou par classe de **conseils de coopération**.
- Nous former par des recyclages, des lectures et par les concertations.
- Organiser :
 - Des classes « découvertes »
 - Des journées sportives
 - Des journées « rencontre » ou échange avec d'autres écoles et avec des personnes ressources.
- Permettre aux enfants de participer et faire entendre leurs voix à l'école et lors du conseil communal des enfants.



- Les rendre responsables de leurs actes, les sensibiliser à la citoyenneté.

L'éducation au respect de l'autre (adultes et autres enfants) et au respect de l'environnement sont une priorité.

Les élèves de l'école participent au Conseil Communal des Enfants (CCE) à partir de la 3^{ème} année primaire. Des enfants de 5^{ème} et 6^{ème} de notre école sont élus pour représenter l'école au CCE avec des enfants c



5. Ouverture au monde :

Classes découvertes

En primaire : organisation de classes de dépaysement.
En maternelle : excursions chaque année.



Activités diverses

Organisation de sorties ciblées et accueil de personnes ressources en classe en lien avec le projet à réaliser, le thème à développer.

Mamie-conteuse à l'école maternelle et « Je lis comme je respire » en primaire.

L'occasion est donnée de participer chaque année à quelques spectacles soit à l'école, soit à l'extérieur (P'tit théâtre de Ethe, Planètes mômes, ...).

Activités sportives

L'école participe à la journée sportive organisée par la Province du Luxembourg (En sport aussi, une ardeur d'avance) à Saint-Mard. Ceci dans un climat de coopération, de solidarité plutôt que de compétition.

6. Activités culturelles :

Dans le but d'éveiller au « beau », au « différent des écrans » l'occasion est donnée de participer chaque année à quelques spectacles soit à l'école ou à l'extérieur. L'école prend en charge une partie des frais liés aux activités culturelles pour permettre à tous les enfants d'y participer.

Partenaires privilégiés :

- P'tit théâtre de Ethe
- Projet « Je lis comme je respire » en 1^{ère} et 2^{ème} primaire.
- Mamie conteuse en maternelle
- Planètes mômes.



7. Activités sportives :

Un cours de psychomotricité est organisé durant 2 périodes par semaine pour les enfants de maternelle.

Pour les élèves de primaire, un cours de gymnastique est donné à raison de 2 périodes par semaine.

Un cours de natation est organisé dans le cadre du cours d'éducation physique pour les élèves de primaire.

8. Formations du corps enseignant :

Chaque année, l'équipe éducative se rend à des formations obligatoires organisées par l'inspection de la Communauté française. Chaque enseignant est tenu d'y participer. Ils peuvent également se rendre librement à d'autres formations organisées par le réseau libre ou par l'Institut de Formation des Cadres (IFC).

PROF'ESSOR :

C'est un dispositif mis en place afin de permettre à chaque enseignant de partager et de collaborer pour améliorer ses pratiques. Le but étant d'amener chaque enfant à grandir et à évoluer le mieux possible.

9. Projet « Collations saines » :

Notre école a développé, avec l'aide d'une maman d'élève nutritionniste, un projet « collations saines » à l'école. Plusieurs actions ont été mises en place :

- L'eau est la seule boisson autorisée à l'école et à la cantine.
- Chaque jour, une collation saine est proposée par l'école en collaboration avec les commerçants locaux.



Lundi	Compote
Mardi	Tartine
Mercredi	Yaourt
Jeudi	Fruit
Vendredi	Yaourt



- La collation de l'après-midi est supprimée dans toutes les classes, car devenue inutile.
- L'école collabore avec le traiteur, Les gourmands disent, pour proposer aux enfants des menus équilibrés, respectant des normes diététiques recommandées par la Communauté française.
À la cantine, les enfants peuvent choisir entre un repas chaud, un potage ou bien amener leurs tartines. Le repas chaud comprend un potage, le plat et le dessert.
- **L'école de Mussy-la-Ville** a mis en place un potager. Les enfants s'en occupent (plantation, entretien, récolte). Nous utilisons ces légumes pour la réalisation de certaines collations.



10. Le pouvoir organisateur :

Le pouvoir organisateur, appelé plus communément P.O., est un comité sous forme d'asbl regroupant des bénévoles soucieux de l'école et des enfants. Ce comité est comme un conseil d'administration d'une entreprise. C'est le P.O. qui gère l'école : les subventions, le personnel, les bâtiments, ... Le directeur de l'école est un membre invité qui participe à chaque réunion.

11. Les activités de l'école :

Chaque parent est le bienvenu pour participer aux différentes activités de l'école. Il suffit pour cela d'en parler au directeur qui vous mettra en relation avec l'équipe éducative. De plus, un comité des parents s'est mis en place.

- Corrida
- La marche de nuit.
- Crèche du quartier
- Blind test
- Vente de lasagnes
- Spectacle des enfants
- Fancy-fair avec barbecue



12. Le numérique...

Konecto App : un outil école-parents

Afin de limiter l'utilisation de papier et éviter que les documents importants ne se perdent dans les méandres des fonds de cartables, un nouveau mode de communication école-parents est utilisé avec succès depuis septembre 2019 : l'application Konecto.

Vous pouvez donc avoir accès à tout moment aux informations diffusées par notre établissement via sms, mail ou notification smartphone grâce à un code personnalisé.

Volet communication

Le site officiel de l'école (www.ecolelibresaintpierre.be) contient toutes les informations et documents dont vous avez besoin (projet pédagogique, inscriptions, horaires,...) mais aussi les diverses activités, l'agenda,...

Nous sommes également actifs sur Facebook pour la diffusion d'informations qui concernent les activités pédagogiques (photos), les activités culturelles et folklorico-culturelles,...

**N'hésitez pas à visiter la page Facebook de l'école :
« Ecole libre Saint-Pierre Mussy-Signeulx ».**

❖ Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint-Pierre

Voici le projet éducatif et pédagogique pour notre école. Il complète le projet d'établissement.

- DÉVELOPPER le travail en cycles verticaux qui favorise la différenciation et l'autonomie.
- VALORISER l'entraide, la solidarité, le parrainage, la coopération.

La structure familiale de l'école permet une plus grande interaction naturelle entre les enfants, pendant les apprentissages et lors des récréations.

- PROPOSER des situations d'apprentissage variées en classe, mais également dans l'environnement proche pour les ouvrir au monde qui les entoure (recherche dans le village, observation du paysage, faune et flore, ...).

Nous sommes attentifs aux liens enseignants-parents-élèves dans un souci de bien-être de chacun.



❖ Estimation des frais pour l'année scolaire 2022-2023.

ECOLE PRIMAIRE

Frais obligatoires

- * Natation : 5 € / le programme des modules vous sera communiqué. (P1 – P6)
- * Spectacles culturels : 5 € / spectacle
- * Classes de dépaysement : environ 180 €

Frais facultatifs

- * Abonnement facultatif (mais demandé) à l'une des revues des éditions Averbode. Suivant le prix demandé par l'éditeur (environ 38 € / an).
- * Photos : 1x/an. Prix : 14.50 € pour la pochette complète (à adapter suivant le prix du photographe).
- * Des activités culturelles (visite de musées, d'expositions, Biblioneef,...) ou sportives peuvent s'ajouter suivant les projets développés en cours d'année. Cette participation est obligatoire.

Gratuités

- * Le journal de classe
- * Le matériel scolaire (fourni une fois en début de scolarité)
- * Les photocopies (en dehors des copies pour cause d'égarement, qui sont à la charge des parents)

ECOLE MATERNELLE

Frais obligatoires

- * Spectacles culturels : 5 € / spectacle
- * Excursion : 5 € / an

Frais facultatifs

- * Abonnement facultatif à l'une des revues des éditions Averbode / Ecole des Loisirs. Suivant le prix demandé par l'éditeur (environ 38 € / an).
- * Photos : 1x/an. Prix : 12 € pour la pochette complète (à adapter suivant le prix du photographe).
- * Des activités culturelles (visite de musées, d'expositions, Biblioneef,...) ou sportives peuvent s'ajouter suivant les projets développés en cours d'année. Cette participation est obligatoire.

Gratuités

- * Le cahier de correspondances
- * Le matériel scolaire
- * Les photocopies (en dehors des copies pour cause d'égarement, qui sont à la charge des parents)

CANTINE

Repas chauds et complets :

- 4,30 € pour un enfant de primaire, par jour.
- 3,90 € pour un enfant de maternelle, par jour.

tartines : 0,50 € par enfant par jour. Si potage : 1,30 euros